

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1217**26 novembre 2004****SOMMAIRE**

AHV International Portofolio, Sicav, Luxembourg	58405	Guarida S.A.H., Luxembourg	58415
Airolux S.A., Luxembourg	58411	HDP S.A., Luxembourg	58392
Airolux S.A., Luxembourg	58412	Henri S.A.H., Luxembourg	58411
Astor S.A., Luxembourg	58403	Hezemans - Revelard, S.e.n.c., Luxembourg	58371
Atisor International S.A., Luxembourg	58379	IDS Scheer CEE, IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A., Strassen	58373
Auditia S.A., Luxembourg	58401	IDS Scheer CEE, IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A., Strassen	58373
Bell, S.à r.l., Luxembourg	58416	Immo Office, S.à r.l., Elvange	58386
Bois Fleuri S.A., Luxembourg	58407	Immo-Alma S.A., Luxembourg	58406
Cabo Verde S.A., Luxembourg	58393	Inter Property Finance, S.à r.l., Luxembourg	58388
Cafés d'Origine S.A., Pétange	58385	Investing Partners S.A.H, Luxembourg	58414
Cafés d'Origine S.A., Pétange	58385	Isaver S.A., Luxembourg	58392
Calatayud S.A., Luxembourg	58380	J.P. Morgan Capital Holdings Limited S.A., Luxembourg	58379
Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	58395	Lamilux S.A., Luxembourg	58404
CBG Alternative Advisory Société Anonyme Holding, Luxembourg	58389	Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Luxembourg	58388
CBG Alternative Advisory Société Anonyme Holding, Luxembourg	58391	Lux-Sectors Advisory S.A. Holding, Luxembourg	58388
Châtillon S.A., Luxembourg	58382	Luxembourg Future Lane S.A., Luxembourg	58400
Colfax Holding S.A., Luxembourg	58370	Maisons Baijot S.A., Keispelt	58410
Compagnie de Conseils et de Services S.A., Luxembourg	58412	Modern Treuhand S.A., Luxembourg	58399
Drum S.A., Luxembourg	58415	Modern Treuhand S.A., Luxembourg	58399
DZ Bank AG Niederlassung Luxemburg, Luxembourg	58404	MP Management International S.A., Luxembourg	58407
Eagle 2000 S.A., Luxembourg	58373	Nascent Group S.A., Luxembourg	58412
Elea Développement S.A., Luxembourg	58383	Office S.A., Luxembourg	58414
Estèrel Technoinvestments S.A., Luxembourg	58408	PanEuropean Investments, S.à r.l., Luxembourg	58387
European Credit Fund Sicav, Luxembourg	58403	PanEuropean Investments, S.à r.l., Luxembourg	58388
Evli Bank Plc, Luxembourg	58391	Paul Wurth S.A., Luxembourg	58374
FB Assurances Management S.A., Luxembourg	58391	Paul Wurth S.A., Luxembourg	58374
Finance Estate S.A., Luxembourg	58410	Peachtree S.A., Luxembourg	58392
Frégate Fund, Sicav, Luxembourg	58370	Pictet Institutional Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58416
G.I.P. S.A., Gestion - Investissement - Promotion, Luxembourg	58376	Polychem International S.A.H., Luxembourg	58392
Ganda S.A., Luxembourg	58408	Priorité Service S.A., Luxembourg	58386
Gatinvest Holding S.A., Luxembourg	58382	Provider Holdings S.A., Luxembourg	58398
Gonella S.A.H., Luxembourg	58407	Robin One S.A., Luxembourg	58406
Groba S.A., Luxembourg	58392	Santémédia Management, S.à r.l., Munsbach	58371
Groupe J.R.S.M. S.A. Holding, Luxembourg	58394	Secoufra S.A.H., Luxembourg	58414
		Smith Advertising, S.à r.l., Luxembourg	58372
		Smith Advertising, S.à r.l., Luxembourg	58372

Sodexo International Employees Plan Holding S.C.A., Luxembourg	58402	Terrabel Development S.A., Mertert	58413
Solmar Investissements S.A., Luxembourg	58401	Terwelux, S.à r.l., Mamer	58409
Spring Multiple 2000 S.C.A., Luxembourg	58402	Transpacific Fund, Sicaf, Luxembourg	58391
Spring Multiple 2002 B S.C.A., Luxembourg	58398	Unden S.A., Luxembourg	58375
Swissca (LU) Money Market Funds Management Company S.A., Luxembourg	58389	Unden S.A., Luxembourg	58375
Swissca Portfolio Funds Management Company S.A., Luxembourg	58391	Unden S.A., Luxembourg	58375
Synergy Holding S.A., Luxembourg	58402	Unicorn Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58397
Tecnopali International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58392	Vitec Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	58400
		Zambia Copper Investments (Luxembourg) Limited S.A.H., Luxembourg	58406

FREGATE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.337.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 9 juin 2004 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2003 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a décidé le report à nouveau du résultat net.
4. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003.
5. L'Assemblée a reconduit les mandats de MM. Frédéric Fasel, Pierre Etienne, Pierre-Alain Eggly, Jerry Hilger et Pierre Chèvre pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.
6. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour FREGATE FUND

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079595.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

COLFAX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.235.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2004

Acceptation des démissions de Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et de la société SGA SERVICES S.A., Administrateurs. L'Assemblée leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Messieurs Christophe Antinori, demeurant professionnellement au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Christian Buhlmann, demeurant au 9, rue op Bierg, L-8217 Mamer et Claude Kremer, demeurant au 4a, rue J.-P. Ries, L-6143 Junglinster avec effet immédiat. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans, Commissaire aux Comptes. L'Assemblée lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., dont le siège social est au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes, en remplacement du précédent. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2005.

Le siège social est transféré au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour la société

COLFAX HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079153.3/1023/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.015.

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Stephen Warshaw né le 20 septembre 1948 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à 29 Heath Hurst Road, London NW3 2RU (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 août 2004;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078554.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

**HEZEMANS - REVELARD, Société en nom collectif,
agissant sous l'enseigne commerciale LORIS AUTOMOTIVE GROUP, S.e.n.c.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 103.068.

STATUTS

Fait à la date du 15 septembre 2004.

Les Constituants:

Monsieur Antoine Hezemans, commerçant né le 15 avril 1943, résidant aux Pays-Bas, Pruisenberg, 2 NL-1251 CH Laren, Pays-Bas

Madame Christiane Revelard, commerçant né le 29 mars 1969, résidant aux Pays-Bas, Pruisenberg, 2 NL-1251 CH Laren, Pays-Bas

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les Constituants et tous ceux qui pourraient devenir Associés par la suite, une Société en Nom Collectif qui sera régie par les Lois luxembourgeoises relatives ainsi que par les Présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra participer dans des foires, expositions ou marchés professionnels et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat.

Art. 3. La Société prendra comme dénomination Société en Nom collectif HEZEMANS - REVELARD agissant sous l'enseigne commerciale LORIS AUTOMOTIVE GROUP, S.e.n.c.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute sur simple décision des Associés.

Art. 5. Le Siège Social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe autre localité du Grand-Duché sur simple décision des Associés.

Art. 6. Le Capital Social a été établi à (2.500,- EUR) deux mille cinq cents Euros, divisé en cent parts de vingt-cinq (25,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Monsieur Antoine Hezemans	90 Parts
Madame Christiane Revelard	10 Parts
Total: cent parts sociales	100 Parts

Toutes les Parts ont été libérées totalement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents (Euros 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Ils peuvent être nommés pour un terme illimité.

Les Gérants sont rééligibles.

Art. 8. Chaque Année par le 31 décembre il sera fait par la Gérance un inventaire de l'Actif et du Passif de la Société ainsi que le bilan et le Compte des Profits et Pertes.

Le Bénéfice Net; déduction faite de tout frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'assemblée Générale de la Société.

Art. 9. Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges de tous espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa Constitution ont été réglés.

Assemblée générale

Et ensuite les Associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du Capital Social, se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris avec l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- A été nommé comme gérant:
Monsieur Antoine Hezemans, préqualifié.
- 2.- Le mandat est défini pour une durée illimitée.
- 3.- La Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant.
- 4.- Le Siège Social a été établi à:
20a, Bamertall, L-9206 Diekirch (Luxembourg).
Fait et passé à Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuves de leurs Identités, le Présent Acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU05968. – Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078314.3/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

SMITH ADVERTISING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 83.229.

Il résulte de la cession de parts en date du 2 juillet 2004 la répartition du capital social suivante:

- M. Niklas Hedin	62 parts
- M. Göran Tärnhäll	62 parts
Total:	124 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079706.4/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

SMITH ADVERTISING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 83.229.

Il résulte de la cession de parts en date du 3 juin 2004, la répartition du capital social suivante:

- M. Niklas Hedin	87 parts
- M. Martin Eriksson	0 part
- M. Göran Tärnhäll	37 parts
Total:	124 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079706.5/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

EAGLE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.273.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 mai 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 4 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Mirko la Rocca de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., en qualité de Commissaire et décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

EAGLE 2000 S.A.

D. Murari / S. Vandì

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079476.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

IDS SCHEER CEE, IDS SCHEER CENTRAL AND EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.765.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signature

(079638.3/4185/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

IDS SCHEER CEE, IDS SCHEER CENTRAL AND EASTERN EUROPE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 40.765.

Laut Beschluss der ordentlichen Generalversammlung der IDS SCHEER CENTRAL AND EASTERN EUROPE S.A. vom 15. Mai 2004 ist folgendes beschlossen worden:

Das Verwaltungsratsmandat von Herrn Peter Kesch wird um 3 Jahre verlängert.

Geburtsdatum: 2. Februar 1963

Geburtsort: Kronach

Wohnhaft in Eubigstr. 24, D-96364 Marktrodach.

Luxemburg, den 15. Mai 2004.

Der Verwaltungsrat

H. Kindermann / Dr. F. Abolhassan / P. Kesch

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079640.3/4185/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

PAUL WURTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 4.446.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juillet 2004

« . . .

Par ailleurs, Monsieur Michel Wurth informe les membres du Conseil qu'à la suite de son départ de la SNCI, Monsieur Georges Bollig a présenté sa démission en tant que membre du Conseil d'Administration de PAUL WURTH, avec effet au 1^{er} juin 2004.

Monsieur Wurth exprime ses remerciements à Monsieur Bollig pour sa longue présence au sein du Conseil et pour son engagement en tant que directeur de la SNCI en faveur de PAUL WURTH.

Le Conseil d'Administration de la société se compose donc comme suit:

- Monsieur Michel Wurth, Président
- Monsieur Fernand Wagner, Administrateur
- Monsieur Paul Meyers, Administrateur
- Monsieur Georges Schmit, Administrateur
- Monsieur Romain Henrion, Administrateur
- Monsieur Hedwig Vergote, Administrateur
- Monsieur Gilles Biau, Administrateur
- Monsieur Henri Blaffart, Administrateur
- Monsieur Jean-Claude Finck, Administrateur
- Monsieur François Tesch, Administrateur

. . . »

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079808.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

PAUL WURTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 4.446.

La société PAUL WURTH S.A. est valablement engagée par deux signatures conjointes de:

A - Fondés de pouvoir - toutes affaires

B - Fondés de pouvoir - affaires courantes

C - Porteur de signature - affaires courantes du service / domaine d'attributions

Fondés de Pouvoir - Porteurs de signature au 29 juillet 2004

n°	Pouvoir	Nom et Prénom	Fonction / Service
1	A	Solvi Marc	Directeur Général
2	A	Kremer André	Directeur
3	A	Geisen Jules	Ingénieur en Chef
4	B	Witry Claude	Secrétaire Général
5	B	Friederici René	Chef de Service Principal
6	B	Schuller Germain	Ingénieur Principal
7	B	Lonardi Emile	Ingénieur Principal
8	B	Monai Jean	Chef de service
9	B	Ruesing Marc	Chef de service
10	B	Faber Ernest	Chef de service
11	B	Schmit Louis	Attaché à la Direction
12	B	Rassel Georges	Chef de service
13	B	Guillaume Patrick C.	Chef de service
14	B	Thill Roger	Chef de service
15	B	Peters Alfred	Attaché à la Direction
16	C	Giesecke Goetz	Chef de département - Contracting
17	C	Weiler Gaby	Sous-Chef de service - Comptabilité et finances
18	C	Mura Franco	Chef de Service Adjoint - Hauts Fourneaux - MET 1
19	C	Pott Francis	Chef de Service Adjoint - Hauts Fourneaux - MET 1
20	C	Leyser Patrick	Chef de Département - Hauts Fourneaux - MET 1

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079809.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

UNDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 87.601.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079811.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

UNDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 87.601.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société
tenue à Luxembourg le 2 août 2004*

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2002 sont approuvés;

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2002 sont approuvés, le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

- Résultats reportés. - 39.802,33 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

La co-optation de Monsieur Manuel Bordignon est ratifiée. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance au cours de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition et publication

UNDEN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079813.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

UNDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 87.601.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société
tenue à Luxembourg le 24 septembre 2004*

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2003 sont approuvés;

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2003 sont approuvés, le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

- Résultats reportés. - 25.992,58 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003;

Quant à la décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition et publication

UNDEN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079815.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

G.I.P. S.A., GESTION - INVESTISSEMENT - PROMOTION, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 103.100.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Ont comparu:

1.- Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, ici représenté par Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration datée du 14 septembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

2.- Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination GESTION - INVESTISSEMENT - PROMOTION S.A., en abrégé G.I.P. S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital**Art. 5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le con-

seil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.3. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.4. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 9. Conseil d'administration

9.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

9.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration

10.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

10.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

10.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

10.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

10.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

12.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

12.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 14. Commissaires aux comptes

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale

15.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

15.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 1^{er} mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Art. 17. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale

19.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

19.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au mois avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition des bénéfices

20.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation

21.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

21.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 22. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

1. M ^e René Faltz, prénommé, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2. M ^e Tom Felgen, prénommé, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, renumérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:

- a) Madame Isabelle Canto, administrateur de sociétés, demeurant à F-06400 Cannes, Club House, Port Pierre Canto.
- b) Monsieur Philippe Cahen, économiste, demeurant à L-2551 Luxembourg, 45, avenue du X Septembre.
- c) Monsieur Christophe Duplay, cadre supérieur, demeurant à L-1371 Luxembourg, 207, Val Ste Croix.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

LOMAC S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.206.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: T. Felgen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2004, vol. 900 fol. 77, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2004.

B. Moutrier.

(078830.3/272/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 73.205.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 9 août 2004**Démissions - Nominations*

- Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Madame Hilary Porteous en tant qu'administrateur avec effet au 9 août 2004.

- Le Conseil propose par conséquent de nommer M. Eric Petges en remplacement de Madame Hilary Porteous, avec effet au 10 août 2004.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil se compose comme suit:

- Joseph Sclafani, Administrateur, 270, Park avenue, USA 10017 New York;

- Michael Schmirler, Administrateur, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg;

- Elena Korablina, Administrateur, 5, rue Plaetis L-2338 Luxembourg;

- Caroline Putzeis, Administrateur, 5, rue Plaetis L-2338 Luxembourg;

- Eric Petges, Administrateur, 13, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

E. Korablina

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078339.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

ATISOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 85.735.

DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 6 septembre 2004 à 11.00 heures, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 6 septembre 2004 à 14.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 18 mai 2004, a été clôturée et que ATISOR INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour ATISOR INTERNATIONAL S.A. Société Anonyme liquidée

Pour LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079060.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

CALATAYUD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 103.101.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

Ont comparu:

1. - Monsieur Claude Werer, avocat à la cour, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99, avenue du Bois, agissant en son nom personnel.

2. - Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat à la cour, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99, avenue du Bois, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de CALATAYUD S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la gestion et la détention d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent dix euros (110,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dixième jour du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Claude Werer, prédésigné.	299
2.- Monsieur Jean-Luc Schaus, prédésigné.	1
Total: trois cents actions.	300

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Claude Werer, avocat à la cour, né à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1968, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99, avenue du Bois;

b) Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 2 mai 1973, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99, avenue du Bois;

c) Monsieur Claude Mack, administrateur de sociétés, né à Dudelange, le 29 juillet 1968, demeurant à Bridel, 13, bei den 5 Buchen.

3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Werer, J.-L. Schaus, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2004, vol. 900, fol. 83, case 12. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2004.

B. Moutrier.

(078843.3/272/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

CHATILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 59.469.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 septembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal:

1) Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la société, ainsi qu'au commissaire-vérificateur Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 13, rue Bertholet.

3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme CHATILLON S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour la Société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079094.3/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

GATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 85.209.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Jean Bodoni a été coopté au Conseil d'administration en remplacement de Mme Birgit Mines-Honneff, démissionnaire.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour GATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079068.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

ELEA DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 103.114.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

agissant en son nom personnel.

2. Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ELEA DEVELOPPEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser un an; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Patrick Rochas, prénommé, trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Maurice Houssa, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

b) Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

c) Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme MAZARS, ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005, ils sont renouvelables.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: P. Rochas, M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette, le 27 septembre 2004, vol. 900, fol. 90, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2004.

B. Moutrier.

(079170.3/272/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

CAFES D'ORIGINE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

H. R. Luxemburg B 45.761.

—
*Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
vom 9. März 2004 in Pétange, 81, rue J.B. Gillardin*

Nach der Behandlung der einzelnen Positionen der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung fasst die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2001 sind genehmigt; der Gewinn des Geschäftsjahres 2001 wird auf neue Rechnung vorgetragen. Gleichzeitig wird beschlossen, die Geschäftstätigkeit fortzuführen.

Der Vorsitzende stellt den Antrag, die Verwaltungsräte und den Aufsichtskommissar für das Geschäftsjahr 2001 von ihren Ämtern zu entlasten, was einstimmig erfolgte.

Geschäftsführer:

Herr Jean Bocklandt

wohnhafte in 3 Avenue Sud N8 Anitgua

Antigua Guatemala - Central America

Herr Harald Johannessen

wohnhafte in Guatemala, CA., San Jose, Villa Nueva

3A avenida 0-70 Zona 2

Herr Armando Galvez

Pétange, den 9. März 2004.

CAFES D'ORIGINE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078405.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

CAFES D'ORIGINE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

H. R. Luxemburg B 45.761.

—
*Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
vom 1. Juni 2004 in Pétange, 81, rue J.B. Gillardin*

Nach der Behandlung der einzelnen Positionen der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung fasst die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2002 sind genehmigt; der Gewinn des Geschäftsjahres 2002 wird auf neue Rechnung vorgetragen. Gleichzeitig wird beschlossen, die Geschäftstätigkeit fortzuführen, obschon der Verlust mehr als die Hälfte des gezeichnetes Kapitals beträgt.

Der Vorsitzende stellt den Antrag, die Verwaltungsräte und den Aufsichtskommissar für das Geschäftsjahr 2002 von ihren Ämtern zu entlasten, was einstimmig erfolgte.

Geschäftsführer:

Herr Jean Bocklandt
wohnhaft in 3, avenue Sud N8 Anitgua
Antigua Guatemala - Central America
Herr Harald Johannessen
wohnhaft in Guatemala, C.A., San Jose, Villa Nueva
3A, avenida 0-70 Zona 2
Herrn Armando Galvez

Petingen, den 1. Juni 2004.

CAFES D'ORIGINE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078403.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

PRIORITE SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 86.647.

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

S'est réunie à l'assemblée générale extraordinaire de la société INNORTHO S.A. au siège social à Luxembourg.

Monsieur Patrick Eschette a été nommé président de l'assemblée générale extraordinaire.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Julien Gournet.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Kugener Val.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

- Changement du siège social de la société

Première résolution

- L'assemblée prend note du changement de l'adresse du siège de la société. Il a été décidé à l'unanimité que l'adresse du siège de la société soit au 21, rue Auguste Charles L-1326 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079131.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

IMMO OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 16, rue d'Ellange.
R. C. Luxembourg B 88.986.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AU06580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elvange, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079726.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

**PanEuropean INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PanEuropean (HUNGARY 1), S.à r.l.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.884.

In the year two thousand four, on the twenty-first of September.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PanEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, a trust duly incorporated under the laws of the United Kingdom and registered at the Registrar of Companies in the United Kingdom under number LP8185, with registered office at 166, Sloane Street, London SW1X 9QF,

here represented by Ms Xenia Kotoula, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on the 10th of September 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the appearing party is the sole actual partner of PanEuropean (HUNGARY 1), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its principal office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the 5th of July 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 14th of October 1999, number 763;

- that the articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the 13th of January 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 19th of April 2000, number 292;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

Resolution

The shareholder decides to change the name of the Company into PanEuropean INVESTMENTS, S.à r.l. and subsequently amend the first paragraph of article three of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 3.** The Company will assume the name of PanEuropean INVESTMENTS, S.à r.l.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache:

Im Jahre zweitausendvier, am einundzwanzigsten September.

Vor dem amtierenden Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

PanEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, eine Gesellschaft gegründet nach englischem Recht, eingetragen im Registrar of Companies in England unter Nummer LP8185, mit Gesellschaftssitz in 166 Sloane Street, London SW1X 9QF,

hier vertreten durch Fräulein Xenia Kotoula, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxembourg,
auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ihm ausgestellt am 10. September 2004.

Diese Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Komparenten und dem instrumentierenden Notar *ne varietur* unterzeichnet worden ist, gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, bittet den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die Komparentin alleinige Gesellschafterin ist der PanEuropean(HUNGARY 1), S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit dem Gesellschaftssitz in Luxembourg, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, am 5. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 14. Oktober 1999, Nummer 763;

- dass die Satzung der Gesellschaft zum letzten Mal abgeändert wurde laut Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, am 13. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 19. April 2000, Nummer 292;

- dass die alleinige Gesellschafterin folgenden Beschluss gefasst hat:

Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in PanEuropean INVESTMENTS, S.à r.l. umzuändern und dementsprechend Absatz eins von Artikel drei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Absatz 1.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PanEuropean INVESTMENTS, S.à r.l.»

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt dass auf Ersuchen der Parteien vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: X. Kotoula, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, vol. 145S, fol. 21, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 29. September 2004.

G. Lecuit.

(079978.3/220/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

PanEuropean INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

G. Lecuit.

(079980.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 66.906.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06609, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(079632.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 70.258.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06611, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(079631.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

INTER PROPERTY FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 97.116.

Extrait des résolutions prises au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2004

NORTH MANAGEMENT SERVICES LIMITED est nommé Gérant jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008, en remplacement de WEST MANAGEMENT LIMITED démissionnaire.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Pour extrait conforme

CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079702.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

SWISSCA (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, Place de Metz.
R. C. Luxembourg B 35.313.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06607, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISSCA (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(079629.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

CBG ALTERNATIVE ADVISORY SOCIETE ANONYME HOLDING, Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.879.

In the year two thousand and four, on the ninth of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CBG ALTERNATIVE ADVISORY SOCIETE ANONYME HOLDING, a société anonyme, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, trade register Luxembourg section B number 79.879, incorporated by deed dated on the 11th of January 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 104 of the 10th of February 2001.

The meeting is presided by Mr Benoit Andrienne, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marie-José Fernandes, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Grégoire Gilfriche, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 15th of July 2004.

III.- Closed, the attendance list lets appear that, from the 3,000 (three thousand) shares, currently issued, 3,000 (three thousand) shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Amendment of the Article 2 of the Articles of Incorporation dated January 11th, 2001;
- 2.- Amendment of the Article 5 of the Articles of Incorporation dated January 11th, 2001;
- 3.- Any other business.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Incorporation, like follows:

«The Company is established for an indefinite period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-one hereof.»

Second resolution

The meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation, like follows:

«The corporate capital is set at EUR 75,000.- (seventy-five thousand euros) consisting of 3,000 (three thousand) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) per share.

The shares will be issue in registered form only.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CBG ALTERNATIVE ADVISORY SOCIETE ANONYME HOLDING, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 79.879, constituée suivant acte reçu le 11 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104 du 10 février 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Andrienne, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-José Fernandes, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégoire Gilfriche, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par lettre recommandée aux actionnaires en date du 15 juillet 2004.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 3.000 (trois mille) actions, actuellement émises, 3.000 (trois mille) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts du 11 janvier 2001.

2.- Modification de l'article 5 des statuts du 11 janvier 2001.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est établie pour une période indéfinie. La Société peut être dissoute par une résolution des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents Statuts, comme il est stipulé dans l'Article vingt et un.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) réparti en 3.000 (trois mille) actions nominatives d'une valeur au pair de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions seront émises sous forme d'inscription nominative uniquement.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants payés sur chacune de ces actions, la cession d'actions et les dates de telles cessions.

La cession d'une action sera effectuée par une déclaration de cession écrite inscrite au registre des actionnaires; cette déclaration de cession devra être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs nécessaires pour agir dans ce sens. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession qui apparaîtront satisfaisantes à la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Andrienne, M.-J. Fernandes, G. Gilfriche, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, vol. 144S, fol. 82, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(080039.2/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

CBG ALTERNATIVE ADVISORY SOCIETE ANONYME HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.879.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.
J. Elvinger.

(080040.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

SWISSCA PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 49.187.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06596, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISSCA PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(079628.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

TRANSPACIFIC FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.576.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRANSPACIFIC FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(079685.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

FB ASSURANCES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2448 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.713.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FB ASSURANCES MANAGEMENT S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature / A. Laube

(079697.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

EVLI BANK PLC.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 82.970.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

K. Laine / M. Abinet.

(079790.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

HDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.975.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079819.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

ISAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.832.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079821.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

TECNOPALI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.135.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079822.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

POLYCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.424.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signatures.

(079833.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

GROBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.819.

PEACHTREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.975.

PROJET DE FUSION

Les parties à la fusion

Les parties à la fusion sont les suivantes:

GROBA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, comme société absorbante, ci-après dénommée la «Société Absorbante»;

PEACHTREE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, comme société absorbée, ci-après dénommée la «Société Absorbée».

La Société Absorbante entend absorber la Société Absorbée par voie de fusion, conformément aux articles 261 à 276 ainsi qu'aux articles 278 à 283 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi sur les sociétés»). En effet, la Société Absorbante détient 100 % du capital de la Société Absorbée.

La Société Absorbante

Le capital social de la Société Absorbante est de trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La Société Absorbée

Le capital social de la Société Absorbée est de cent soixante-dix neuf mille huit cent euros (EUR 179,800,-), représenté par sept mille deux cent cinquante (7.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80).

Date de prise d'effet de la fusion

La date à partir de laquelle, les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable et du point de vue fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante est fixée rétroactivement au 1^{er} juillet 2004. La fusion sera réalisée en neutralité comptable et fiscale.

Obligations à l'égard des tiers

A partir de la date de prise d'effet de la fusion, tous droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis de tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement de la Société Absorbée.

Avantage particulier

Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs et au commissaire aux comptes des sociétés qui fusionnent.

Effet de la fusion

La fusion sera réalisée et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés lorsque les assemblées générales extraordinaires des sociétés participant à la fusion auront approuvé le projet de fusion.

Conservation des documents

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Approuvé par les Conseils d'Administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, le 27 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration de GROBA S.A.

IBS & PARTNERS S.A. / ABC IMPORT-EXPORT, S.à r.l.

Administrateurs

Signatures

Pour le Conseil d'Administration de PEACHTREE S.A.

ABC IMPORT-EXPORT, S.à r.l. / IBS & PARTNERS S.A.

Administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06441. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079410.2//55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

CABO VERDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 88.271.

L'an deux mille quatre, le cinq août.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme CABO VERDE S.A. ayant son siège à 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 88 271.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Arturo Perron, demeurant Via Italia n° 61 à Grandola Ed Uniti (Italie).

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Madame Anna Maria Candidi, demeurant Via Saffuri Don Angelo n° 7 à Lissone (Italie).

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Luc Huybens, demeurant Rue Rémy-Ronsse n° 2A à B-1315 Incourt (Belgique).

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'or-

dre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Démission Riccardo Favalli aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.
2. - Révocation de deux administrateurs.
3. - Nomination de trois nouveaux administrateurs.
4. - Nomination de deux nouveaux administrateurs délégués.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Riccardo Favalli de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la prédite société à compter de ce jour et lui donne quitus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de révoquer les deux autres administrateurs:
 - la société de droit belizien E-VENTURES CORPORATION
 - la société de droit belizien KENYON MANAGEMENT S.A.
 de leurs fonctions d'administrateurs de la prédite société à compter de ce jour et leur donne quitus.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de nommer aux fonctions d'Administrateurs:
 - Madame Anna Maria Candidi, née le 26 mars 1958 à Milan, demeurant Via Saffuri Don Angelo n° 7 à Lissonne (Italie).
 - Monsieur Luc Huybens, né le 07 décembre 1943 à Ixelles, demeurant Rue Rémy-Ronsse n° 2A à B-1315 Incourt (Belgique).
 - Monsieur Arturo Perron, né le 16 décembre 1971 à Locarno, demeurant Via Italia n° 61 à Grandula Ed Uniti (Italie).
 Leur mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de nommer aux fonctions d'Administrateurs-délégués:
 - Monsieur Luc Huybens, prredit.
 - Monsieur Arturo Perron, prredit.
 Leur mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2010.
 Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02192. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078656.3/1091/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

GROUPE J.R.S.M. S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.558.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2004

Les actionnaires de la société GROUPE J.R.S.M. SA HOLDING ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur François Thill, demeurant à L-8041 Strassen et la démission de l'administrateur Monsieur John Kartheiser, demeurant à L-2148 Luxembourg, et d'accorder à chacun d'eux pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Afin de remplacer les administrateurs démissionnaires, l'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, pour une durée de six ans, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat au jour de la présente, Monsieur Jeannot Diderich, demeurant à L-7341 Niederglabach et Monsieur Roland de Cillia, demeurant à L-1913 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078386.3/510/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 8.722.

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), R.C.S. Number B 8.722, having its registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of INVESTISSEMENTS ATLANTIQUES SICAV, pursuant to a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on November 7, 1969, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 17, on January 30, 1970.

The Articles of Incorporation have been amended several times and finally completely restated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then residing in Mersch, dated June 14, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 533, on July 25, 2000.

The meeting begins at eleven a.m., Silvia Grundner, employee, residing in Luxembourg City, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Pilar Verde, employee, residing in Luxembourg City.

The meeting elects as scrutineer Catia Paciotti-Luchetti, employee, residing in Schifflange.

The Chairman then states:

I.- That this general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 895 of 6th September, 2004 and No 919 of 15th September, 2004, in the «International Herald Tribune» of 15th September, 2004 and in the «Luxemburger Wort» of 6th and 15th September, 2004.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Liquidation of the Company and appointment of the liquidator, as well as determination of his powers and compensation (the «Resolutions») and the following related resolutions:

- the Resolutions to take effect on the 40th day following the date of the passing thereof;

- from the date of the passing of the Resolutions, no subscriptions of shares in the Company will be accepted and shareholders can redeem their shares in the Company free of charge during a period which shall end on the 28th day following the date of the passing of the Resolutions (or should such day not be a valuation day of the Company, on the next following valuation day) (the «Declaration End Date»);

- the Board of Directors of the Company shall compulsorily redeem all shares held by shareholders who have not returned the Declarations, as defined in the information document on the proposed scheme of liquidation and contribution, by the Declaration End Date and, if applicable, have not, by the Declaration End Date, deposited until the closing of the liquidation with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. their bearer shares;

- the liquidator is expressly authorised to settle all liabilities of the Company and to contribute in kind the net liquidation assets of the Company to the Irish fund CAZENOVE INTERNATIONAL FUND PLC (the «Irish Fund») in consideration for the receipt of counterpart Euro A Class shares in the sub-fund THE CAZENOVE PAN EUROPE FUND of the Irish Fund which will be distributed to existing shareholders of the Company pro rata to their participation in the Company as more particularly described in the information document on the proposed scheme of liquidation and contribution.

2. Miscellaneous

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it results from that list that out of 3,280,233.15 shares of no par value outstanding on the 23rd September, 2004, 2,090,166 shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with effect on the 3rd of November 2004.

Second resolution

The General Meeting appoints ALTER DOMUS, S.à r.l., R.C.S. B number 65.509, réviseur d'entreprises established in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

Its powers and compensation are more precisely described in the following resolutions (the «Resolutions») which will take effect on the 3rd November, 2004.

Third resolution

From the date of the passing of the Resolutions, no subscriptions of shares in the Company will be accepted and shareholders can redeem their shares in the Company free of charge during a period which shall end on the 22nd October, 2004.

Fourth resolution

The Board of Directors of the Company shall compulsorily redeem all shares held by shareholders who have not provided the Declarations and returned the Declaration Form, as defined in the information document on the proposed scheme of liquidation and contribution, by the 22 October, 2004 and, if applicable, have not, by the 22 October, 2004, deposited until the closing of the liquidation with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. their bearer shares.

Fifth resolution

The liquidator is expressly authorised to settle all liabilities of the Company and to contribute in kind the net liquidation assets of the Company to the Irish fund CAZENOVE INTERNATIONAL FUND PLC (the «Irish Fund») in consideration for the receipt of counterpart Euro A Class shares in the sub-fund THE CAZENOVE PAN EUROPE FUND of the Irish Fund which will be distributed to existing shareholders of the Company pro rata to their participation in the Company as more particularly described in the information document on the proposed scheme of liquidation and contribution.

The Shareholders hereby empower the Board of Directors to negotiate and agree with the liquidator its remuneration.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société établie à Luxembourg sous la dénomination de CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), R.C.S. Numéro B 8.722, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de INVESTISSEMENTS ATLANTIQUES SICAV suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1969, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 17 du 30 janvier 1970.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et finalement il a été procédé à une refonte complète des statuts par un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 533 du 25 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Silvia Grundner, employée, résidant à Luxembourg-Ville

Le Président désigne comme secrétaire Pilar Verde, employée, résidant à Luxembourg-Ville.

L'assemblée élit comme scrutateur Catia Paciotti-Luchetti, employée, résidant à Schiffange.

Le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour de l'assemblée parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°s 895 du 6 septembre 2004 et 919 du 15 septembre 2004, dans le «International Herald Tribune» du 15 septembre 2004 et dans le «Luxemburger Wort» des 6 et 15 septembre 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la Société et nomination du liquidateur, ainsi que la détermination de ses pouvoirs et rémunération (les «Résolutions») et les résolutions suivantes y relatives:

- les Résolutions prendront effet le quarantième jour suivant leur passation;

- à partir de la date de prise des Résolutions, aucune souscription d'actions de la Société ne sera acceptée et les actionnaires peuvent racheter leurs actions dans la Société libres de toute charge pendant une période qui se terminera le vingt-huitième jour suivant la date de prise des Résolutions (ou si tel jour n'était pas un jour d'évaluation de la Société, le jour suivant d'évaluation) (la «Date de fin de Déclaration»);

- le Conseil d'Administration de la Société rachètera obligatoirement toutes les actions détenues par les actionnaires qui n'ont pas retourné les Déclarations, telles que définies dans le document d'information sur le plan proposé de liquidation et d'apport, à la Date de fin de Déclaration et si applicable, n'ont pas déposé leurs actions au porteur à la Date de fin de Déclaration, avant la clôture de la liquidation avec la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.;

- le liquidateur est expressément autorisé à régler toutes les dettes de la Société et d'apporter en nature les actifs nets de liquidation de la Société au fonds irlandais CAZENOVE INTERNATIONAL FUND PLC (le «Fonds Irlandais») en rémunération de la réception en contrepartie d'actions de classe Euro A dans le sous-fonds THE CAZENOVE PAN EUROPE FUND du Fonds Irlandais qui seront distribués aux actionnaires existants de la Société au pro rata de leur participation dans la Société tel que plus particulièrement décrit dans le document d'information sur le plan de liquidation et de contribution proposé.

2. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au pré-

sent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 3.280.233,15 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 23 septembre 2004, 2.090.166 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée.

Après avoir approuvé l'exposé du Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation avec effet au 3 novembre 2004.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme ALTER DOMUS, S.à r.l., R.C.S. B numéro. 65.509, réviseur d'entreprises auditeur établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi et les statuts de la société en liquidation.

Ses pouvoirs et rémunération sont plus précisément décrits dans les résolutions suivantes (les «Résolutions») qui prendront effet le 3 novembre 2004.

Troisième résolution

A partir de la date de prise des Résolutions, aucune souscription d'actions de la Société ne sera acceptée et les actionnaires peuvent racheter leurs actions dans la Société libres de toute charge pendant une période qui se terminera le 22 octobre 2004.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration de la Société rachètera obligatoirement toutes les actions détenues par les actionnaires qui n'ont pas fourni les Déclarations et retourné le Formulaire de Déclaration, tels que définis dans le document d'information sur le plan proposé de liquidation et d'apport, au 22 octobre 2004 et si applicable, n'ont pas déposé leurs actions au porteur au 22 octobre 2004, avant la clôture de la liquidation avec la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Cinquième résolution

Le liquidateur est expressément autorisé à régler toutes les dettes de la Société et à apporter en nature les actifs nets de liquidation de la Société au fonds irlandais CAZENOVE INTERNATIONAL FUND PLC (le «Fonds Irlandais») en rémunération de la réception en contrepartie d'actions de classe Euro A dans le sous-fonds THE CAZENOVE PAN EUROPE FUND du Fonds Irlandais qui seront distribuées aux actionnaires existants de la Société au pro rata de leur participation dans la Société tel que plus particulièrement décrit dans le document d'information sur le plan de liquidation et d'apport proposé.

Les Actionnaires donnent par la présente pouvoir au Conseil d'Administration pour négocier et convenir avec le liquidateur de sa rémunération.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Grundner, P. Verde, C. Paciotti-Luchetti, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, vol. 145S, fol. 27, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(080174.3/230/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 71.657.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004

En date du 21 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 de la manière suivante:

Profit pour l'exercice clos au 31 décembre 2003	EU 5.916,18
Affectation à la réserve légale	EUR 295,81
Affectation à la réserve spéciale impôt sur la fortune	EUR 2.500,00
Résultat net reporté	EUR 3.120,37

- de renouveler le mandat de Monsieur Hugues de La Baume, Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur et Monsieur Philippe Bens en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 22 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078586.3/1024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 40.480.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 23 août 2004

- le rapport des administrateurs et du commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité;

- les comptes annuels au 30 juin 2003 sont approuvés à l'unanimité;

- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 30 juin 2003;

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- M. Rory C. Kerr;

- SOLON DIRECTOR LIMITED;

- SOLON (MANAGEMENT) LIMITED.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2 rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078382.3/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 85.618.

EXTRAIT

Acte rectificatif du dépôt réf LSO-AJ01222

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 1^{er} octobre 2003 par le Gérant Commandité SPRING MULTIPLE, S.à r.l., la Société a procédé au rachat de 63 actions de commanditaire de classe A et de 573 actions de commanditaire de classe C conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Gérant Commandité

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079221.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

MODERN TREUHAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.166.

L'an deux mille quatre, le 22 septembre,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MODERN TREUHAND S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président désigne Madame Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. De donner décharge comme administrateurs du conseil d'administration à M. Jan Hugo Stenbeck (décédé) et à M. Nico Birchen, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

2. D'élire comme nouvel administrateur du Conseil M. Anders Fällman, directeur de société, demeurant à Stockholm, Suède.

Le conseil d'administration se compose alors comme suit:

- M. Anders Fällman
- M. Pierre Arens
- M. Peter Lewis

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les procurations des actionnaires représentés et des membres de l'assemblée; cette liste de présence et ces procurations resteront annexées à l'original de ces minutes pour être enregistrées avec cet acte.

III. Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge à M. Jan Hugo Stenbeck (décédé) et à M. Nico Birchen comme administrateurs du Conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'élire M. Anders Fällman comme nouvel administrateur du Conseil d'administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 14.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres de l'assemblée.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06154. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079398.4/1369/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

MODERN TREUHAND S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.166.

In the year two thousand and four, on the 22nd day of September,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company MODERN TREUHAND S.A. having its registered office in Luxembourg.

The meeting is declared open at 2 p.m. and is presided by Mr Mikael Holmberg residing in Leudelange.

The chairman appoints Mr Nadine Gloesener residing in Vichten as secretary of the meeting.

Mr Gilles Wecker residing in Luxembourg is elected as scrutineer.

The chairman declares that

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To relieve as directors from the board Mr Jan Hugo Stenbeck (deceased) and Mr Nico Birchen, company director, residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

2. To elect Mr Anders Fällman, company director, residing in Stockholm, Sweden, as new director of the board.

The board is then composed as follows:

- Mr Anders Fällman,
- Mr Pierre Arens,
- Mr Peter Lewis,

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one thousand (1,000) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to relieve Mr Jan Hugo Stenbeck (deceased) and Mr Nico Birchen as director of the board.

Second resolution

The General Meeting resolves to elect as new member of the board of directors Mr Anders Fällman.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 2.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the meeting.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06152. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079398.5/1369/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

VITEC LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 67.579.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(079838.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

LUXEMBOURG FUTURE LANE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 59.190.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung
vom Montag, dem 27. September 2004, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Die bisherigen Mitglieder des Verwaltungsrates Hartmut Becker, Egon Bentz, Genadi Lewinski und Gunter Ladirsch werden mit sofortiger Wirkung von ihrer Funktion abberufen. Ihnen wird volle Entlastung erteilt.

Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates wurden bestellt:

Herr Robert Langmantel, als Vorsitzender des Verwaltungsrates

Herr Dieter Feustel

Herr Michel Vandevijver.

Das Mandat des Verwaltungsrates endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

2. Der bisherige Aufsichtskommissar, Herr Dieter Neues, wurde mit sofortiger Wirkung von seinem Amt abberufen. Ihm wurde volle Entlastung erteilt.

Zum neuen Aufsichtskommissar wurde die Gesellschaft

FIDES INTER-CONSULT S.A. 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg bestellt.

Das Mandat des Aufsichtskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

3. Die Aktienzertifikate Nr. 1-10, ausgestellt am 12. November 2001, werden eingezogen.

Luxembourg, den 27. September 2004.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079217.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

AUDITIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 6, rue d'Avalon.
R. C. Luxembourg B 89.500.

Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 11 septembre 2004

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire extraordinairement des actionnaires de la société anonyme AUDITIA S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 89.500

L'assemblée est ouverte et présidée par M. Yvan Sibade

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Mme Sabine Lepot épouse Sibade

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Mlle Carole Sibade

Le bureau constate:

1. que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

2. qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission d'un administrateur.
2. Nomination d'un nouvel administrateur.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Mme Sabine Lepot épouse Sibade de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour et lui donne quitus pour sa gestion jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer administrateur:

La société EXCELIANCE S.A., demeurant 310 route de Longwy à L-1941 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06277. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079414.3/1091/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

SOLMAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 100.334.

Réunion du Conseil d'Administration du 22 septembre 2004

Ordre du jour:

Nomination de Monsieur Alain Breuer aux fonctions d'Administrateur-Délégué.

Présents ou représentés:

Alain Breuer, Administrateur.

Walter Breuer, Administrateur.

EXCELIANCE S.A., Administrateur.

Il est tout d'abord constaté que le conseil d'administration est complet.

Les administrateurs proposent de nommer Monsieur Alain Breuer aux fonctions d'Administrateur-Délégué.

Les débats sont ouverts.

Il est constaté que cette décision est du ressort du Conseil d'Administration, conformément à la Loi et aux statuts.

La décision:

«Les administrateurs décident de nommer Monsieur Alain Breuer aux fonctions d'Administrateur-Délégué».

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Copie du présent procès-verbal sera consignée.

Pour le Conseil d'Administration

EXCELIANCE S.A. / A. Breuer / W. Breuer

Signature / - / -

Trois Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079413.3/1091/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A.,**Société en Commandite par Actions holding.**Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.691.

EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal en date du 16 décembre 2003, le Gérant Commandité, SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l., en sa qualité de représentant légal de la Société, décide de racheter 139 actions de commanditaire de classe B, 237 actions de commanditaire de classe F, 65 actions de commanditaire de classe G, 2.874 actions de commanditaire de classe H et 12 actions de commanditaire de classe I qui ont été cédées à CAIL par les actionnaires Commanditaires de Classe B, F, G, H et I (les «Actions Rachetées») pour un prix de EUR 32.006,09 déterminée conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

Les gérants décident d'incorporer un montant de EUR 32.006,09 dans la réserve spéciale conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A.

SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l.

Gérant Commandité

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079219.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

SYNERGY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 14.587.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Pierre Baldauff, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079315.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 74.990.

EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 3 février 2004 par le Gérant Commandité SPRING MULTIPLE, S.à r.l., la Société a procédé au rachat de 3.993 actions de commanditaire de classe B, 332 actions de commanditaire de classe D, 114 actions de commanditaire de classe E, 43 actions de commanditaire de classe F, 370 actions de commanditaire de classe G, 28 actions de commanditaire de classe H, 805 actions de commanditaire de classe I, 343 actions de commanditaire de classe J, 450 actions de commanditaire de classe K, 2.633 actions de commanditaire de classe L, 109 actions de commanditaire de classe M, 853 actions de commanditaire de classe N et 1.043 actions de commanditaire de classe O conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour *SPRING MULTIPLE 2000 SCA*

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Gérant Commandité

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079220.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

ASTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 11.300.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 28 septembre 2004 que:

Sont réélus Administrateurs pour une durée de une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003:

- Monsieur Jean Hoffman, Conseil Fiscal, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Giangiorgio Spiess, Avocat, demeurant à Lugano (CH),

Qu'est élu Administrateur pour une durée de une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003:

- Monsieur Marc Koeune, Economiste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En remplacement de Monsieur Ugo Primavesi;

Et que est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079229.3/802/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

EUROPEAN CREDIT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 96.757.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Juillet 2004

En date du 7 juillet 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier le paiement de dividendes de la Sicav comme suit:

- DANUBE SUB-FUND: 101.000 actions - EUR 1.312.078,32 en date du 27 janvier 2004,

- INTERLAKEN SUB-FUND: 228.500 actions - EUR 2.226.924,77 en date du 23 mars 2004,

- ELBE SUB-FUND: 673.500 actions - EUR 13.805.375,04 en date du 26 mai 2004.

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2004.

- de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur João de Väsconcellos, Monsieur Othman Domiati, Madame Claudia Röring et Monsieur Jérémy Wrigley, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

P. Zurstrassen

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078574.3/1024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

DZ BANK AG NIEDERLASSUNG LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 42.137.

AUSZUG

Hiermit wird angezeigt, dass sich die Zeichnungsberechtigungen der DZ BANK AG NIEDERLASSUNG LUXEMBURG geändert haben, nachfolgend sind die gültigen Unterschriftsvollmachten aufgeführt.

Herr Norbert Friedrich	Vollmachtsgruppe A
Herr Thomas Kaltwasser	Vollmachtsgruppe A
Herr Dr. Florian Straßberger	Vollmachtsgruppe A
Herr Axel Rau	Vollmachtsgruppe A
Herr Klaus-Peter Bräuer	Vollmachtsgruppe A
Herr Thomas Gehlen	Vollmachtsgruppe A
Herr Jacques Barthel	Vollmachtsgruppe A
Herr Mario Spautz	Vollmachtsgruppe A
Herr Rainer Stegmann	Vollmachtsgruppe A
Herr Alexander Steinmetz	Vollmachtsgruppe A
Herr Roman Awischus	Vollmachtsgruppe A
Herr Hans-Ludwig Müller	Vollmachtsgruppe A
Frau Doris Nittler	Vollmachtsgruppe A
Herr Fernand Rossi	Vollmachtsgruppe A
Herr Ulrich Lakebrink	Vollmachtsgruppe A
Frau Rita-Maria Kranz	Vollmachtsgruppe A
Herr Marcel Schott	Vollmachtsgruppe A
Herr Ulrich Freund	Vollmachtsgruppe A
Herr Hermann Wetzell	Vollmachtsgruppe A
Herr Mathias Kraft	Vollmachtsgruppe A

Herr Peter Schneller	Vollmachtsgruppe B
Herr Carsten Gebert	Vollmachtsgruppe B
Herr Walter Lamm	Vollmachtsgruppe B
Frau Marion Karst	Vollmachtsgruppe B
Frau Fernande Schmit	Vollmachtsgruppe B
Frau Marion Knauf	Vollmachtsgruppe B
Herr Jean-Paul Bigelbach	Vollmachtsgruppe B
Herr Robert Bernemann	Vollmachtsgruppe B
Herr Ralf Wagner	Vollmachtsgruppe B
Herr Stefan Gruner	Vollmachtsgruppe B
Herr Ulrich Juchem	Vollmachtsgruppe B

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079482.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

LAMILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 81.589.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires tenue au siège social, le 26 mars 2004 à 11.00 heures

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Harion qui désigne aux fonctions de secrétaire Madame Sylvie Rose Biondi.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giuseppe Tommasi.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau

- resteront également annexées au présent procès-verbal les procurations paraphées ne varietur par les mandataires respectifs

- qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois actionnaires détenant ensemble 310 actions représentant l'intégralité du capital sont représentés et que les mandataires respectifs déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de vérification du commissaire pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Monsieur le Président soumet aux actionnaires le rapport du Commissaire pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de pertes et profits soumis à la présente assemblée.

Le Président propose aux actionnaires de reporter à nouveau la perte de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 et s'élevant à EUR 24.463,-.

Le Président propose aux actionnaires d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2003.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le rapport de vérification du commissaire est approuvé.
 2. Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 sont approuvés tels que repris en annexe.
 3. L'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 et s'élevant à EUR 24.463,-.
 4. L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2003. Une décharge particulière est donnée aux administrateurs pour ne pas avoir tenu l'Assemblée Générale à la date statutaire.
 5. Décision est prise de convoquer prochainement une Assemblée Générale Extraordinaire ayant à l'ordre du jour la dissolution anticipative et la liquidation de la société compte tenu des pertes enregistrées.
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature / Signature / Signature

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06397. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079212.2//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

AHV INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Avril 2004

En date du 26 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- D'accepter la démission de Monsieur Klaus Grüning en date du 23 septembre 2003.
- De ratifier la cooptation de Monsieur Ralf Heynck en date du 23 septembre 2003 en remplacement de Monsieur Klaus Grüning.
- D'élire Monsieur Ralf Heynck en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- D'accepter la démission de Monsieur Pierre Paul Cochet en date du 10 mars 2004.
- De réélire Monsieur Gerd Wiedemann et Mme Anne-Marie Georges en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.
- De réélire DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078578.2/1024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

ZAMBIA COPPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.057.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société
tenue en date du 10 octobre 1997*

- les comptes annuels au 30 juin 1997 sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 30 juin 1997;
- par votes spéciaux l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société malgré le fait que les pertes accumulées au 30 juin 1997 dépassent plus de 75% du capital souscrit de la société;
- les mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes et du réviseurs d'entreprises sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire:

Administrateurs:

- J. R. Darné
- M. W. King
- D. E. Salmon
- J. T. Wheeler

Commissaire aux comptes:

- DELOITTE & TOUCHE TOHMATSU LUXEMBOURG, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

- DELOITTE & TOUCHE TOHMATSU LUXEMBOURG, S.à r.l.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour extrait conforme.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078374.3/631/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

IMMO-ALMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 92.525.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(079839.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

ROBIN ONE S.A., Aktiengesellschaft

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 87.315.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 24. September 2004

Gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 24. September 2004 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Frau Gottschalk Heike, mit Berufsanschrift in L-5362 Schrassig, rue de Sandweiler, 24
- Frau Holbach Ulrike, mit Berufsanschrift in L-5362 Schrassig, rue de Sandweiler, 24
- Herr Ting Josef, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Nussbaum 37

Es wird zum Kommissar ernannt:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Die gewählten Verwaltungsratsmitglieder sowie der Kommissar beenden die Mandate ihrer Vorgänger.

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer mit sofortiger Wirkung nach L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe verlegt.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078498.3/680/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

MP MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.502.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 juin 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079294.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.916.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour GONELLA S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079383.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

BOIS FLEURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 34.891.

L'assemblée générale a été tenue au siège social à la date du 12 février 2004 à 10.00 heures.

*Résolutions**Première résolution*

A l'unanimité, l'assemblée confirme la démission de Monsieur Jean L. Faber de son mandat d'administrateur et lui donne décharge pleine et entière pour le mandat qui lui a été confié.

Deuxième résolution

A l'unanimité, l'assemblée confirme la démission de la société REVILUX S.A., de son mandat de commissaire aux comptes et lui donne décharge pleine et entière pour le mandat qui lui a été confié.

Troisième résolution

A l'unanimité, l'assemblée confirme la nomination de Monsieur Luca Valentini, né le 2 juin à Leuven (B), demeurant à L-2725 Luxembourg, 12, rue Van Werveke comme administrateur.

Le nouveau Conseil d'Administration, confirmé à l'unanimité de l'assemblée, se présente comme suit:

1. Monsieur Mauro Giallombardo
2. Madame Giuseppina Giallombardo
3. Monsieur Luca Valentini

Quatrième résolution

A l'unanimité, l'assemblée confirme la nomination de Monsieur Roland Bingen, né le 8 août 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue comme commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée examine le bilan et les comptes des profits et pertes au 31 décembre 2002, ainsi que le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes et approuve à l'unanimité ces documents.

Sixième résolution

A l'unanimité, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 ainsi que pour la non tenue de l'assemblée à la date statutaire.

Septième résolution

Appelée à se prononcer, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, sur la dissolution éventuelle de la société, l'assemblée décide à l'unanimité la continuation de l'activité, de procéder à un remboursement d'avance en compte courant des actionnaires et de prévoir une augmentation du capital.

Huitième résolution

Aucun point n'est soulevé.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures après lecture et approbation du procès-verbal.

R. Bingen / O. Hoffmann / S. Schorn

Le président / Le scrutateur / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079409.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

ESTÈREL TECHNOINVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 61.680.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 septembre 2004, que:

Décharge spéciale est donnée à Monsieur François Winandy, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Michele Clerici, Administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (CH), administrateur délégué.
- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg. Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:
- Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à Carabella, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079245.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

GANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 78.263.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 25 août 2004: La démission de M. R. Everaert en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir du 11 février 2004.

La démission de M. J. Couvreur en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir du 5 mars 2004. M. Jan de Meulder et MERCATOR ASSURANCES S.A. ont été nommés nouveaux administrateurs.

Désormais les administrateurs de la Société sont:

- M. Jan de Meulder,
- M. Jacques Declerck et
- MERCATOR ASSURANCES S.A.

Leurs mandats expira lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079415.3/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

TERWELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8272 Mamer, 41, rue Jean Schneider.

R. C. Luxembourg B 28.709.

L'an deux mille quatre, le sept septembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) Monsieur Fernand Lepage, commerçant, né à Luxembourg le 19 août 1950, demeurant à Mamer, 41, rue Jean Schneider,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

2) Monsieur Armand Terweduwe, industriel, né à Betekom (B) le 22 avril 1937, demeurant à B-3130 Begijnendijk, 218, Professor Scharpélaan, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant a prouvé au notaire instrumentaire qu'ensemble avec son mandant ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TERWELUX, S.à r.l., avec siège à L-8272 Mamer, 41, rue Jean Schneider, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 28.709, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 1988, publié au Mémorial C.

Ceci exposé, le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, il a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte que Monsieur Achiel Terweduwe, industriel, né à Betekom (B) le 8 septembre 1943, domicilié à B-3271 Scherpenheuvel-Zichem, 156, Weg Messelbroek a cédé à Monsieur Armand Terweduwe, préqualifié, toutes ses 125 parts de la société TERWELUX, S.à r.l.

Deuxième résolution

Le capital de la société est converti de LUF 500.000,- en EUR 12.394,67.

Puis il est augmenté de EUR 105,33 par un versement en espèces pour être porté au montant de EUR 12.500,-.

La réalité de ce versement a été démontrée au notaire instrumentaire qui le constate.

Troisième résolution

Il résulte des résolutions précédentes que l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq cents parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Fernand Lepage, commerçant, demeurant à L-8272 Mamer	250 parts
- Monsieur Armand Terweduwe, industriel, demeurant à B-3130 Begijnendijk	250 parts
Total:	500 parts

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Lepage, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 8 septembre 2004, vol. 431, fol. 1, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 septembre 2004.

C. Mines.

(079394.3/225/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

MAISONS BAIJOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Keispelt.
R. C. Luxembourg B 90.035.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le huit septembre.

S'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme MAISONS BAIJOT S.A., avec siège à Keispelt, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1814 du 24 décembre 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 90.035.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dany Baijot, gérant de société, demeurant à B-5575 Patignies, 44, rue Malvoisin, qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Uschi Lies, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. Monsieur Dany Baijot est l'associé unique de la Société;
2. Monsieur Dany Baijot a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;
3. Monsieur Dany Baijot, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la société est réglé;
4. Monsieur Dany Baijot déclare qu'il reprend par la présente tout le passif et actif de la Société et qu'il prendra en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;
5. La Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;
6. Monsieur Dany Baijot donne pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;

7. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la société Sprl MAISONS BAIJOT & FILS à B-5575 Patignies, 7, rue de l'École.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Baijot, V. Baraton, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 8 septembre 2004, vol. 431, fol. 1, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 septembre 2004.

C. Mines.

(079387.3/225/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 25.520.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Birgit Mines-Honneff, démissionnaire.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour FINANCE ESTATE S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079579.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

HENRI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.921.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 août 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079287.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

AIROLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 98.585.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIROLUX S.A., avec siège social à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 12 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 233 du 26 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.585.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Maître Christian-Charles Lauer, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Willem Philipse, administrateur, demeurant à B-2861 St.Katelijne-Waver, 177, Molenstraat.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Johan Van Den Berg, expert-comptable, demeurant à B-2990 Wuustwezel, 16, Palmbosstraat.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions (1.000) représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR), d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera soumise avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Modification du siège social.
- 2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis et de modifier en conséquence le troisième alinéa de l'article 1^{er} qui aura désormais la teneur suivante:

Le siège social est établi à Luxembourg.

Les autres alinéas restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C.-C. Lauer, W. Philipse, J. Van Den Berg, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2004, vol. 900, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2004.

B. Moutrier.

(078940.3/272/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

AIROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 98.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2004.

B. Moutrier.

(078941.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

NASCENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 77.159.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision circulaire du Conseil d'Administration de la société en date du 17 septembre 2004 que:

- Monsieur Mark Weinberg, demeurant à Spencer House, 27 St. James's Place, Londres SW1A 1NR, Royaume-Uni a démissionné de sa fonction d'administrateur B de la société avec effet au 1^{er} septembre 2004;

- conformément à l'article 12 des statuts de la société, Monsieur Hugh Gladman, né à Bristol, au Royaume-Uni, le 17 janvier 1963 avec adresse professionnelle à St. James's Place House, Dollar Street, Cirencester, Gloucestershire, Royaume-Uni a été coopté en qualité de nouvel administrateur B de la société avec effet au 1^{er} septembre 2004;

Sa nomination définitive sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société.

- la société sera engagée par la signature conjointe de l'administrateur de classe A, de l'administrateur de classe B et de l'administrateur de classe D, ou la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour NASCENT GROUP S.A.

D. Marliani

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079380.3/1005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

COMPAGNIE DE CONSEILS ET DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 88.637.

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16 février 2004

L'an deux mille quatre, le 16 du mois de février.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE DE CONSEILS & DE SERVICES S.A., avec siège social à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume

L'assemblée est présidée par, Monsieur Jean-Claude Vedrine, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1651, Luxembourg, 55 avenue Guillaume

Qui désigne comme secrétaire M. Daniel Moreau, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1651, Luxembourg, 55 avenue Guillaume

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean François Remy, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55 avenue Guillaume.

Monsieur le Président expose:

I. Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau, sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de l'administrateur M. Ravaux Freddy.
2. Décharge à M. Ravaux Freddy pour l'exercice de son mandat.
3. Révocation de l'administrateur AGOSTA.
4. Décharge à la société AGOSTA pour l'exercice de son mandat.
5. Nomination de deux administrateurs à la place des précédents.
6. Nomination d'un nouvel administrateur.
7. Divers.

Après en avoir délibéré l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Freddy Ravaux en tant qu'administrateur de la société

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à M. Freddy Ravaux pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer la société AGOSTA de son poste d'administrateur,

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à la société AGOSTA pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur M. Daniel Moreau, demeurant professionnellement à L-1651, Luxembourg, 55 avenue Guillaume et Monsieur Jean-François Remy, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société à la place des précédents et jusqu'à la fin de leurs mandats.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur M. Roland Bingen, comptable indépendant, demeurant professionnellement à L-3852, Schifflange, 21 rue Aloyse Kayser, en tant qu'administrateur de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00989. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079416.3/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

TERRABEL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 75.211.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 septembre 2004 que:

Décharge spéciale est donnée à Monsieur François Winandy, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).

- Monsieur Christian Schenk, Fondé de pouvoir, demeurant au 23, Fasanenweg, D-54329 Konz

- Madame Inge Schenk, vendeuse, demeurant au 23, Fasanenweg, D-54329 Konz.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079256.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 81.322.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme OFFICE S.A., tenue l'an deux mille quatre (2004), le 23 septembre, à 11.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

Résolutions

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé:

4. La Révocation des anciens administrateurs;

La Nomination de trois nouveaux administrateurs pour six (6) ans:

a) UVENSIS S.A., IBC n° 441799, British Virgin Islands, Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town Tortola,

b) QUESTINA S.A., IBC n° 441803, British Virgin Islands, Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town Tortola,

c) Monsieur Daniël van Merrienboer, né le 22 septembre 1978, demeurant professionnellement à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

5. La Révocation du Commissaire aux Comptes.

La Nomination comme nouveau Commissaire aux Comptes pour trois (3) ans, SPR SERVICES INC, 25 Greystone Manor, Lewes DE 19958-9776, USA, Reg. n° 3802336.

6. Le siège social est transféré à l'adresse suivante: 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079379.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

SECOUFRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 25.212.

Par décision du Conseil général du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et

M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est:

M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour SECOUFRA S.A.

Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079576.3/1017/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

INVESTING PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.818.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 mars 2004 à 15.00 heures

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Bernard Ewen, Madame Denise Vervaeet, LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC. de leur poste d'administrateur.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant 11 rue de Fischbach à Blaschette,

- Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant 105 route d'Arlon à Mamer,
- COSAFIN S.A., Administrateur de Sociétés, domiciliée 23 avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Les nouveaux Administrateurs termineront le mandat des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 mars 2005.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079824.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

DRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 65.281.

Extrait des résolutions adoptées en date du 23 septembre 2004 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2003 sont approuvés.

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003 est approuvé et affecté comme suit:

- 5% au poste réserve légale soit EUR 37.174,77

- reporter le solde sur les exercices ultérieurs soit EUR 706.320,64

Décharge est donnée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2003.

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaire sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004. Ces administrateurs sont:

- Marc Giorgetti - Administrateur Catégorie A

- Paul Giorgetti - Administrateur Catégorie A

- Michel Ducros - Administrateur Catégorie B

- Dominique Aimé - Administrateur Catégorie B

Est nommé au poste de commissaire aux comptes Monsieur Christian Billon, demeurant professionnellement au 18, rue d'Orange à Luxembourg et ce en remplacement de FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l. Le mandat de Monsieur Christian Billon expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour DRUM S.A.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079515.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

GUARIDA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 82.635.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Ralph Bourgnon, Administrateur, maître en sciences économiques, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 2 septembre 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:
- 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour *GUARIDA*
Société anonyme holding
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079571.3/833/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

PICTET INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.594.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 7 avril 2003 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
 2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2002 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
 3. L'Assemblée a approuvé le paiement d'un dividende et le report du résultat net.
 4. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs et au Commissaire de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.
 5. L'Assemblée a ratifié les nominations de M. Pierre Etienne et de Mme Michèle Berger en date du 1^{er} février 2003 en remplacement de MM. Christian Gellerstad et Patrick Schott ayant démissionné le 31 janvier 2003.
- L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Frédéric Fasel, Pierre-Alain Eggly, Rod Hearn, Yves Martignier, Jean Pilloud, Pierre Etienne et Mme Michèle Berger.
6. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.

Pour *PICTET INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.*
PICTET & CIE (EUROPE) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079680.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

BELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 66.801.

Extrait du procès-verbal de la Réunion des Associés tenue le 7 juin 2004

- Le bilan, les comptes de profits et pertes et les notes annexes pour l'exercice social se clôturant le 31 août 2003 ont été approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux gérants et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 août 2003.
- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 26 mai 2004.
- La société AUDIEX, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes à partir du 26 mai 2004. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des associés statuant sur l'exercice se terminant le 31 août 2004.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079502.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.
